Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251210-B_2025_072-DE

Bureau Communautaire du 4 décembre 2025 Délibération n°B_2025_072

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre à 12 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 28 novembre 2025

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 16

Etaient présents (11) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François

Absents ayant donné pouvoir (1) :
DE CHABANNES Alain donne procuration à STRICOT Gaëlle

Absents excusés (2) :
HERRY Marie-Hélène, GICQUELLO Bruno

Secrétaire de séance : Mme Christelle MARCY

Objet : - Voirie - Tarifs - prestations voirie patrimoine

Monsieur le Vice-Président en charge du dossier, rappelle au bureau communautaire que les services techniques communautaires réalisent des travaux pour le compte des communes membres De l'Oust à Brocéliande Communauté. La facturation des prestations est faite sur la base du temps effectif de travail et du temps d'occupation du matériel. Les heures des agents et les heures de matériel sont valorisées par un taux horaire qui est défini par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Vice-Président présente au bureau communautaire la proposition des tarifs élaborée pour rester concurrentiel aux entreprises du secteur privé :

	Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026	
MATERIELS	**P.U.**	**Unité**
Tracteur + Epareuse	44.00 €	Heure
Tracteur + Turbo-tondeuse	38.50 €	Heure
Tracteur + Saleuse	38.50 €	Heure
Chargeur	26.00 €	Heure
Tondeuse autoportée GRILLO	44.00 €	Heure
Tracteur + balayeuse	32.00 €	Heure
Cylindre double bille	30.00 €	Heure
Camion benne 3 T 500	21.00 €	Heure
Camion benne 6 T 500	30.00 €	Heure
Camion benne 15 T	34.00 €	Heure
Camion benne 19 T	36.00 €	Heure
Tracto-pelle	32.50 €	Heure
Machine à peinture	19.50 €	Heure
Tracteur Massey Fregusson	23.50 €	Heure

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251210-B_2025_072-DE

Petit matériel *	11.50 €	Heure
Benne de collecte déchets	59.50 €	Heure
Tronçonneuse à béton disque diamant	30.00 €	Heure
Porteur Multi Services + caisson	59.50 €	Heure
Saleuse	31.00 €	Heure
Camion Bi-répandeur - PATA	163.50 €	Heure
Mini-pelle à chenille	21.00 €	Heure
KOMATSU Pelle	33.00 €	Heure
Tracteur + décompacteur + semoir + MO	923.50 €	TERRAIN
Tracteur + décompacteur + main d'oeuvre	651.50 €	TERRAIN
Tracteur + semoir + main d'oeuvre	272.00 €	TERRAIN
Broyeur (coût de la main d'œuvre communautaire en sus)	22.50 €	Heure
Main d'œuvre	32.00 €	Heure
Main d'œuvre agents du service Déchets	27.50 €	Heure

* ***Petit matériel*** *(remorque de transport basculante, groupe électrogène, plaque vibrante, taille haie, tondeuse tractée, perforateur, nettoyeur haute pression, bétonnière, débroussailleuse, aérateur, souffleur, lapidaire, rota, plateau remorque double essieux...)*

Monsieur le Vice-Président informe, notamment pour des questions d'assurance et de gestion du matériel, que la location sans chauffeur ne pourra plus se faire à compter du 1er janvier 2026.
Il rappelle également qu'OBC mets à disposition un technicien pour la réalisation de prestations d'ingénierie pour des marchés de travaux hydrauliques, de voiries et d'aménagement mais également sur des prestations de gestion du domaine public (permission de voirie, arrêté d'alignement).
Il propose que la contribution financière mise en place au 1er janvier 2022 soit reconduite. Elle permet de couvrir une partie des frais de l'agent réalisant des missions sur une compétence que ne porte pas OBC tout en restant compétitif avec des bureaux de maitrise d'œuvre privés :

	Tarifs à compter du 1er janvier 2026
Prestations	**P.U.**
Arrêté d'alignement	20 €
Permission de voirie	20 €
Missions DIAG, APD, PRO	2% du montant estimé des travaux
Missions complète : DIAG, APD, PRO, ACT, EXE, VISA, DET, OPC et AOR	5% du montant réel des travaux

Le bureau communautaire est invité à se prononcer sur :

- **L'ADOPTION** des tarifs des travaux et prestations réalisés par les services communautaires, pour les communes membres et les communes hors du territoire de L'Oust à Brocéliande communauté, applicables à partir du 1 janvier 2026, et applicables jusqu'à une éventuelle modification.

- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251210-B_2025_072-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

